

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail - Démocratie - Paix

DECRET N° 85/276 du 9/03/85

Fixant la valeur du point indiciaire applicable au statut particulier du Personnel de l'Université Marien NGOUABI.

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS
DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU
GOUVERNEMENT ;

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

Vu la loi n° 76/04 du 7 Décembre 1984 portant ratification de l'Ordonnance n° 019/84 du 23 août 1984 portant modification de certaines dispositions de la Constitution ;

Vu l'Ordonnance n° 29/71 du 4 Décembre 1971 portant création de l'Université de Brazzaville ;

Vu le décret n° 74/205 du 14 Mai 1974 portant organisation de l'Université de Brazzaville ;

Vu l'Ordonnance 634/77 du 28 Juillet 1977 portant changement du nom de l'Université de Brazzaville en Université Marien NGOUABI

Vu le décret n° 75/409 du 14 Novembre 1975 portant statut du Personnel de l'Université de Brazzaville

Vu le décret n° 84/856 du 8 août 1984 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 84/858 du 13 août 1984 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 84/860 du 20 août 1984 relatif aux intérim des Membres du Gouvernement ;

Le Conseil des Ministres entendu :

DECRETE :

ARTICLE 1er. - La valeur du point indiciaire applicable à la grille indiciaire du Statut Particulier du Personnel de l'Université Marien NGOUABI est fixée à 137.5.

.../...

ARTICLE 2.- Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent décret.

ARTICLE 3.- Le présent décret, qui prend effet à compter du 1ER Janvier 1985, sera enregistré publié au Journal Officiel et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 9 mars 1985

Par le Président du Comité
Central du Parti Congolais
du Travail, Président de
la République, Chef du
Gouvernement ;

Le Premier Ministre,

Colonel Denis SASSOU NGUESSO.-
Le Ministre de l'Enseignement
Secondaire et Supérieur.

Ange Edouard ICOUNGUI.-

Le Ministre du Travail,
de l'Emploi, de la Refonte
de la Fonction Publique et
de la Prévoyance Sociale.

Daniel ABIDI.-

Le Ministre des Finances et du
Budget.

Bernard COMBO MATSIANA.-

Itihi OSSETOUMBA EKOUNDOU.-